



Les bonnes questions à se poser avant de créer son atelier avicole bio



Au travers de questions sur votre projet, ce diaporama animé a pour objectifs de vous aiguiller sur les réflexions à avoir, les informations à chercher ou les contacts à prendre pour qu'il avance au mieux. Pour naviguer à l'intérieur, vous aurez à cliquer sur les textes vous concernant, pour les questions comme pour les réponses. Bien évidemment, cela ne remplace par l'échange avec un conseiller ou avec d'autres agriculteurs!



Avez-vous des connaissances techniques en
production avicole ?

Oui, grâce à mon
parcours de formation et
des expériences
professionnelles

Oui, grâce à mon
parcours de formation

Oui, grâce à des
expériences
professionnelles

Non



Des formations courtes peuvent vous intéresser pour approfondir certains sujets techniques, de nombreux organismes en proposent (CAPDL, GAB, ITAB). Il est également conseillé d'échanger avec d'autres éleveurs avicoles dont le système de production ressemble à votre projet afin d'échanger sur le métier, ce qui peut se faire via un groupe de progrès.



Il peut être intéressant pour vous de réaliser des stages en exploitation avicole, dans la production que vous souhaitez développer sur votre exploitation.

Type de stage		Durée	Objectifs	Conditions	Accompagnement
Stages courts	Stage de découverte	5 jours pouvant être étalés sur 2 mois	Découvrir / approfondir une production sur une exploitation, échanger avec un exploitant	/	Chambre d'agriculture ou CAB
	Stage PMSMP*	15 jours maximum	Découvrir / approfondir une production sur une exploitation, échanger avec un exploitant	Validation par Pôle Emploi	Pôle Emploi
	Stage d'application	1 à 6 mois (continus ou non), possible sur plusieurs exploitations	Acquisition de compétences pratiques en agriculture dans la perspective de devenir chef d'exploitation	Demandeurs d'emploi Stage inscrit au PPP et réalisé chez un maître exploitant agréé	CEPPP
Stages longs	Stage parrainage	3 à 8 mois dans l'exploitation que vous souhaitez reprendre	Mieux connaître l'exploitation et son environnement, permettre la transmission des savoirs et vérifier l'entente et la compatibilité avec les associés en place	Avoir entre 18 et 45 ans, avoir un diplôme agricole de niveau 4	Chambre d'agriculture <i>Rémunération : Pôle Emploi ou Région</i>
	Stage Paysan Créatif	12 mois sur le futur lieu d'installation et chez un paysan ou paysanne référent.e	Une formation entrepreneuriale pour finaliser l'installation S'ancrer dans un territoire Mettre en place son outil de production	Avoir un projet d'installation professionnel en agriculture et avoir identifié le territoire d'installation	CIAP : Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne <i>Rémunération : Pôle Emploi ou Région</i>

* Période de mise en situation en milieu professionnel

Source : Guide S'installer en Agriculture Pays de la Loire



De nombreuses formations existent sur la conduite d'un atelier avicole. Pour des formations certifiantes, vous pouvez vous orienter vers un [Certificat de Spécialisation](#) (formation de 13 semaines en alternance). Des formations plus courtes peuvent être proposées par certains organismes (CAPDL, GAB, ITAB) pour vous permettre de compléter vos connaissances sur des thématiques en particulier.



De nombreuses formations existent sur la conduite d'un atelier avicole. Pour des formations certifiantes, vous pouvez vous orienter vers un [Certificat de Spécialisation](#) (formation de 13 semaines en alternance). Des formations plus courtes peuvent être proposées par certains organismes (CAPDL, GAB, ITAB, etc.) pour vous permettre de compléter vos connaissances sur des thématiques en particulier. La réalisation de stage en exploitation vous permettra également de vous rendre compte de la réalité du métier et des points de vigilance à avoir.

Type de stage		Durée	Objectifs	Conditions	Accompagnement
Stages courts	Stage de découverte	5 jours pouvant être étalés sur 2 mois	Découvrir / approfondir une production sur une exploitation, échanger avec un exploitant	/	Chambre d'agriculture ou CAB
	Stage PMSMP*	15 jours maximum	Découvrir / approfondir une production sur une exploitation, échanger avec un exploitant	Validation par Pôle Emploi	Pôle Emploi
	Stage d'application	1 à 6 mois (continus ou non), possible sur plusieurs exploitations	Acquisition de compétences pratiques en agriculture dans la perspective de devenir chef d'exploitation	Demandeurs d'emploi Stage inscrit au PPP et réalisé chez un maître exploitant agréé	CEPPP
Stages longs	Stage parrainage	3 à 8 mois dans l'exploitation que vous souhaitez reprendre	Mieux connaître l'exploitation et son environnement, permettre la transmission des savoirs et vérifier l'entente et la compatibilité avec les associés en place	Avoir entre 18 et 45 ans, avoir un diplôme agricole de niveau 4	Chambre d'agriculture <i>Rémunération : Pôle Emploi ou Région</i>
	Stage Paysan Créatif	12 mois sur le futur lieu d'installation et chez un paysan ou paysanne référent.e	Une formation entrepreneuriale pour finaliser l'installation S'ancrer dans un territoire Mettre en place son outil de production	Avoir un projet d'installation professionnel en agriculture et avoir identifié le territoire d'installation	CIAP : Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne <i>Rémunération : Pôle Emploi ou Région</i>

* Période de mise en situation en milieu professionnel

Source : Guide S'installer en Agriculture Pays de la Loire



Avez-vous choisi votre système de
commercialisation ?

Non, je ne sais pas
encore

Oui, je souhaite travailler
avec une organisation de
production/coopérative
agricole

Oui, je souhaite
commercialiser mes
produits en circuits
courts



Afin de faire votre choix du mode de commercialisation vous pouvez rencontrer des éleveurs déjà installés pour discuter des avantages et des inconvénients de chaque système (filiale longue, filiale courte).



Rencontrez les différentes organisations de production et coopératives agricoles qui rayonnent sur votre territoire, afin de choisir les collaborateurs, les contrats et le mode de fonctionnement qui vous conviendra le mieux.



Il est nécessaire avant de se lancer dans la vente en circuits courts de réfléchir à ses modes et lieux de vente, de réaliser une étude de marché pour concrétiser une clientèle, d'affiner sa gamme de produits. Communiquer efficacement au moment du démarrage sera également primordial. Pour cela, vous pouvez vous faire accompagner par différents organismes ([CAPDL](#), [GAB](#), etc.).



Avez-vous trouvé les partenaires et fournisseurs
avec qui vous souhaitez travailler?

Oui, je vais travailler avec
une Organisation de
Production/Coopérative
Agricole

Oui, j'ai déjà rencontré
mes futurs partenaires et
validé avec eux les
volumes dont je vais
avoir besoin

Oui, en partie

Non



Il vous sera très important de trouver des fournisseurs fiables aussi bien en termes de qualité, que de régularité d'approvisionnement. En filière courte, les volumes sont plus petits et la logistique est différente. Il vous faudra trouver des fournisseurs qui acceptent de vous livrer des petits volumes, et d'être sûr de leur disponibilité dans le temps et de la stabilité des tarifs, afin de garantir la pérennité de votre système.



Si vous êtes en circuit court, avez-vous réfléchi à vos rotations d'élevage par rapport à la commercialisation choisie?

Oui

Non



Il est très important de réfléchir en amont de votre projet à l'aspect commercial, en effet le besoin en produits va déterminer la quantité de volailles à mettre en place et le nombre de bâtiments nécessaire pour produire la quantité suffisante par rapport à la durée d'élevage souhaitée. Ces informations seront également essentielles pour la réalisation de votre plan d'entreprise.



Savez-vous où seront abattus vos volailles ?

Oui, j'ai trouvé un
abattoir qui peut abattre
les volumes demandés, à
la fréquence souhaitée

Oui, je souhaite abattre
mes animaux à la ferme

Non



Il va falloir réfléchir à votre organisation pour le transport des animaux vivants et le retour des carcasses abattues dans votre lieu de stockage. Il sera également important de réaliser la formation CCTROV si l'abattoir est situé à plus de 65km du lieu d'élevage.



Vous aurez à choisir entre la création d'un EANA (Etablissement d'Abattage Non Agréés) et d'un abattoir CE. Ils ont tous deux des avantages et des inconvénients. Le choix final résulte généralement du volume à abattre, de la possibilité ou non de faire de la prestation extérieure, du temps et ou de la main d'œuvre disponible pour cette tâche.



Il est primordial en amont de votre projet de trouver un abattoir qui pourra abattre vos volailles pour les volumes souhaités et à une fréquence adaptée à vos besoins de commercialisation. La seconde possibilité, en fonction des volumes à abattre peut-être la création d'un abattoir à la ferme (EANA = Etablissements d'Abattage Non Agréés ou abattoir CE).



Avez-vous commencé à réfléchir à votre projet
d'abattage à la ferme ?

Non, pas du tout

Oui, je souhaite créer un
EANA

Oui, je souhaite créer un
abattoir agréé CE



Pour avancer dans votre réflexion, vous pouvez vous rapprocher d'un [conseiller circuits courts/accueil à la ferme](#). Il sera en mesure de vous accompagner sur le choix du type d'abattage, en fonction des volumes, de la disponibilité en temps, de la possibilité de faire de la prestation, ect. Il pourra vous éclairer dans les choix techniques, économiques et réglementaires de votre projet.



Connaissez-vous toutes les taches liées aux circuits courts et le temps nécessaire pour cela ?

Oui, j'ai pu échanger
avec des professionnels
et faire des stages

Pas tout à fait

Pas du tout



Afin de maîtriser tous les aspects techniques et réglementaires que ce soit au niveau de l'atelier d'élevage, de l'abattage, du transport d'animaux vivants, de la transformation, la commercialisation, la communication, ... de nombreuses formations courtes peuvent vous être proposées pour maîtriser ces différents aspects. L'échange avec des professionnels déjà installés pourra vous permettre de vous rendre compte du temps nécessaire pour chaque étape.



Savez-vous quelles sont les formations obligatoires pour pouvoir vous installer en production avicole ?

Oui

Non



En production avicole, la formation "Biosécurité" est une des premières formations réglementaires à réaliser. Il est conseillé de la réaliser assez tôt dans le parcours d'installation afin de réfléchir le projet et l'aménagement de l'atelier avec toutes les informations nécessaires.

Une formation permettant d'être nommé "Réfèrent bien-être animal" sur l'exploitation est également nécessaire. Elle comprend un module de 7h minimum et un module de 2h en ligne.



Votre site d'exploitation possède-t 'il des bâtiments d'élevage avicole ou souhaitez-vous les construire ?

Le site comprend des bâtiments avicoles utilisables en l'état pour la production que je souhaite faire

Le site comprend des bâtiments avicoles qui doivent être rénovés

Le site ne comprend pas de bâtiment avicole



Les rénovations que vous souhaitez faire doivent être cohérentes d'un point de vue technique et économique. N'hésitez pas à demander conseil pour le choix des matériaux à utiliser, et les améliorations qui peuvent être faites.

Le type de bâtiment que vous possédez peut également impacter vos choix en termes de conduite d'élevage. En effet, vous pouvez choisir d'isoler une partie des bâtiments qui serviront de poussinière tandis que les autres seront pour la partie engraissement. Vous pouvez également choisir d'acheter des volailles démarrées, pour ne pas avoir à isoler de manière trop importante les bâtiments.



Avez-vous réfléchi à l'organisation vis-à-vis de la
biosécurité ?

Oui, l'atelier est existant
et ne demande pas
d'aménagement
supplémentaire

Non, je n'ai pas terminé
de réfléchir à la
biosécurité sur mon
atelier



Deux situations peuvent se présenter à vous:

L'atelier n'est pas encore construit : la situation idéale! Vous pouvez positionner vos bâtiments et réfléchir aux différents flux sur plan. Avant de commencer les travaux, votre plan de biosécurité prévisionnel doit être présenté à votre vétérinaire sanitaire pour en discuter avec lui.

L'atelier est existant, mais nécessite des aménagements. Il vous faudra réfléchir aux changements qui peuvent être opérés dans la gestion des différents flux. Vous aurez à présenter votre plan de biosécurité prévisionnel à votre vétérinaire sanitaire pour en discuter avec lui.



Comment votre site est-il approvisionné en eau ?

Il ne possède pas l'eau courante (ni réseau, ni puis, ni forage)

Le site possède une arrivée d'eau du réseau

Le site possède un puis ou un forage



Il sera intéressant de se renseigner sur la possibilité de se faire raccorder au réseau d'eau ou de créer un puis ou un forage. En effet, la disponibilité en eau pour les animaux est primordiale. Le fait de devoir ramener de l'eau dans chaque bâtiment de manière manuelle va avoir un impact important sur le temps de travail.



La qualité de l'eau de boisson est essentielle pour la bonne santé des volailles et pour leur permettre de se développer dans les meilleures conditions. Il faudra donc prévoir d'analyser l'eau qui arrive dans les abreuvoirs de vos animaux pour s'assurer de la bonne qualité bactériologique et physico-chimique. Il est important de contrôler l'eau du forage/puits 2 fois par an (variation en fonction des intempéries), et une fois par an pour l'eau de réseau.



Comment les parcours sont-ils aménagés ?

Pas de végétation
arbustive

Quelques
aménagements: arbres
ou buissons

Parcours arboré,
apportant de l'ombre aux
animaux et
aménagement favorisant
l'exploration



Les arbres jouent un rôle essentiel dans la vie des volailles en plein air, il leur permet de se protéger des prédateurs et d'apporter de la fraîcheur pendant les périodes de fortes chaleurs. La végétation peut également avoir un impact favorable sur le bâtiment, en fonction de sa disposition, pour briser le vent, ou procurer de l'ombre et de la fraîcheur à proximité du bâtiment et des entrées d'air.

De plus, le cahier des charges de l'Agriculture Biologique impose la présence d'arbres sur le parcours. Vous pouvez vous faire accompagner dans cette démarche par un [conseiller en Agroforesterie](#), qui vous orientera sur les choix techniques et les aides financières possibles par rapport à votre projet.

Le [site du CASDAR PARCOURS](#) vous donne accès à des recommandations et des exemples d'aménagements, n'hésitez pas le consulter.



Bravo, le parcours en l'état permet une utilisation optimale par les volailles! Pour aller plus loin, vous pouvez vous intéresser au couvert herbacé, qui peut fournir un apport alimentaire complémentaire aux animaux.

Le CASDAR VALORAGE a travaillé sur ce sujet: vous pouvez trouver des retours d'expériences et recommandations sur [la page du projet](#).



Vous arrivez au terme de ce questionnaire! Nous espérons qu'il vous ait renvoyé vers des contacts ou ressources utiles pour l'élaboration de votre projet. Vous pouvez le reparcourir s'il vous reste des notes à prendre dessus.



Ce diaporama a été créé dans le cadre du projet multi partenarial NOV-AT-BIO, financé par le Conseil régional des Pays de la Loire

